

## Etats financiers annuels de SICAV

### UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

UNIVERS OBLIGATIONS SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **16 mai 2019**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, La Générale d'Audit et Conseil- G.A.C représentée par M. Chiheb GHANMI

<b>BILAN</b>			
<b>ARRETE AU 31 DECEMBRE 2018</b>			
<i>(unité : en Dinars Tunisien)</i>			
	<b>Notes</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
<b>ACTIF</b>			
<b>AC1- PORTEFEUILLE TITRES</b>	<b>4.1</b>	<b>8 295 875,069</b>	<b>11 135 198,166</b>
Actions et valeurs assimilées		0,000	0,000
Obligations et valeurs assimilées		8 295 875,069	11 135 198,166
<b>AC2- PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES</b>		<b>184 490,681</b>	<b>901 446,743</b>
Placements monétaires		0,000	499 456,296
Disponibilités	<b>4.3</b>	184 490,681	401 990,447
<b>AC3- CREANCES D'EXPLOITATION</b>		<b>52,360</b>	<b>52,459</b>
Autres débiteurs		52,360	52,459
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>8 480 418,110</b>	<b>12 036 697,368</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>PA1- OPERATEURS CREDITEURS</b>	<b>4.5</b>	15 691,815	21 665,264
<b>PA2- AUTRES CREDITEURS DIVERS</b>	<b>4.5</b>	26 214,265	24 736,419
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>41 906,080</b>	<b>46 401,683</b>
<b>ACTIF NET</b>		<b>8 438 512,030</b>	<b>11 990 295,685</b>
<b>CP1- CAPITAL</b>	<b>4.7</b>	8 083 029,721	11 601 043,511
<b>CP2- SOMMES DISTRIBUABLES</b>	<b>4.8</b>	<b>355 482,309</b>	<b>389 252,174</b>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		0,557	107,779
Sommes distribuables de l'exercice		355 481,752	389 144,395
<b>ACTIF NET</b>		<b>8 438 512,030</b>	<b>11 990 295,685</b>
<b>TOTAL ACTIF NET ET PASSIF</b>		<b>8 480 418,110</b>	<b>12 036 697,368</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**DU 01-01-2018 AU 31-12-2018**

*(unité : en Dinars Tunisien)*

	Note	DU 01/01/2018 AU 31/12/2018	DU 01/01/2017 AU 31/12/2017
<b>PR1- REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES</b>	<b>4.2</b>	<b>503 691,427</b>	<b>598 056,226</b>
Dividendes		0,000	0,000
Revenus des obligations et valeurs assimilées		503 691,427	598 056,226
<b>PR-2 REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES</b>	<b>4.4</b>	<b>5 541,688</b>	<b>29 149,839</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>509 233,115</b>	<b>627 206,065</b>
<b>CH1- CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS</b>	<b>4.6</b>	<b>-56 806,284</b>	<b>-78 929,988</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>452 426,831</b>	<b>548 276,077</b>
<b>PR3- AUTRES PRODUITS</b>		0,000	0,000
<b>CH2-AUTRES CHARGES</b>	<b>4.6</b>	<b>-31 409,561</b>	<b>-87 320,851</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>421 017,270</b>	<b>460 955,226</b>
<b>PR4- REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>-65 535,518</b>	<b>-71 810,831</b>
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>355 481,752</b>	<b>389 144,395</b>
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		65 535,518	71 810,831
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-79,186	-187 154,726
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		-21 768,500	185 496,404
Frais de négociation de titres		-466,467	-1 216,148
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>398 703,117</b>	<b>458 080,756</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET****DU 01-01-2018 AU 31-12-2018***(unité : en Dinars Tunisien)*

	<b>DU 01/01/2018 AU 31/12/2018</b>	<b>DU 01/01/2017 AU 31/12/2017</b>
<b>AN1- VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>398 703,117</b>	<b>458 080,756</b>
Résultat d'exploitation	421 017,270	460 955,226
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-79,186	-187 154,726
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-21 768,500	185 496,404
Frais de négociation de titres	-466,467	-1 216,148
<b>AN2- DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</b>	<b>-297 846,144</b>	<b>-486 511,721</b>
<b>AN3- TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>-3 652 640,628</b>	<b>-4 460 117,877</b>
<b>SOUSCRIPTIONS</b>	<b>5 573 142,599</b>	<b>7 644 396,660</b>
- Capital	5 418 535,730	7 411 975,620
- Régularisation des sommes non distribuables	-7 906,972	-245,706
- Régularisation des sommes distribuables	162 513,841	232 666,746
<b>RACHATS</b>	<b>-9 225 783,227</b>	<b>-12 104 514,537</b>
- Capital	-8 918 305,085	-11 712 825,422
- Régularisation des sommes non distribuables	11 976,690	679,316
- Régularisation des sommes distribuables	-319 454,832	-392 368,431
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>-3 551 783,655</b>	<b>-4 488 548,842</b>
<b>AN4- ACTIF NET</b>		
En début de l'exercice	11 990 295,685	16 478 844,527
En fin de l'exercice	8 438 512,030	11 990 295,685
<b>AN5- NOMBRE D' ACTIONS</b>		
En début de l'exercice	115 027	157 662
En fin de l'exercice	80 326	115 027
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>105,053</b>	<b>104,239</b>
<b>AN6- TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>4,04%</b>	<b>3,23%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### NOTE 1 : CREATION ET ACTIVITE :

« **UNIVERS OBLIGATIONS SICAV** » est une société d'investissement à capital variable créée le 7 Avril 2000. Il s'agit d'un OPCVM régi par les dispositions de la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001.

La société a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe par l'utilisation exclusive de ses fonds propres. Elle a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 14 Septembre 2000.

La gestion de la SICAV est confiée à la Société du conseil et de l'intermédiation Financière « SCIF ». Le dépositaire exclusif des actifs de la SICAV est la Banque « BTK ».

### NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

#### 1. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2018 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

#### 2. Principes comptables appliqués :

Les états financiers inclus dans la situation annuelle sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

##### 2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété à leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

##### 2.2. Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/12/2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués au 31 décembre 2018 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « JUILLET 2032 ».

### **2.3. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués à leur valeur liquidative en date d'arrêté.

La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

### **2.4. Evaluation des placements monétaires :**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **2.5. Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'acquisition du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'acquisition des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **NOTE 3 : EVENEMENTS POSTERIEURS :**

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 29 mars 2019. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

#### 4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

##### 4.1. Note sur le portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au **31/12/2018** à **8 295 875,069** dinars contre **11 135 198 ,166** dinars au **31/12/2017** et se détaille ainsi :

##### Obligations de sociétés

Obligations de sociétés	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2018	% de l'Actif Net
AB SUB 2009/A TF	5000	199 850,000	202 046,000	2,394
AB SUB 2009/B TV	5000	199 850,000	202 822,000	2,404
AMEN BANK SUB 2010 TV	10000	466 400,000	475 680,000	5,637
AMEN BANK SUB 2010 TV	10000	466 400,000	475 680,000	5,637
ATB 2007/1 C D TMM+2%	8000	448 000,000	466 508,800	5,528
ATB SUB 2009 B LB2 TF	10000	733 200,000	754 624,000	8,943
BNA SUB 2009	20000	799 400,000	824 856,000	9,775
BTE 2009 5.25%	10000	100 000,000	101 240,000	1,200
BTE 2010 CAT A TV	7000	140 000,000	142 352,000	1,687
BTE 2011 09022032 6.25	5000	350 000,000	365 632,000	4,333
BTE 2011 09022032 6.25	5000	350 000,000	365 632,000	4,333
BTE 2011 A TMM+1.3 09022019	2500	50 000,000	52 796,000	0,626
BTK 2012-1 B TF 6.3 2019 7ANS	28140	402 120,600	404 731,992	4,796
CHO 2009 TMM+1	6000	75 000,000	75 532,800	0,895
HL 2014-1 A TF 7.65	5000	100 000,000	101 056,000	1,198
STB 2010/1 B TF 5.3 23032025	10000	466 400,000	481 784,000	5,709
STB SUB 2011A 6.1 270119	5000	71 380,000	74 616,000	0,884
SUB AMEN BANK 2012	10000	400 000,000	407 272,000	4,826
SUB AMEN BANK 2012	22223	888 920,000	905 080,566	10,726
UIB 2009/1	5000	199 861,300	203 909,462	2,416
UIB 2011-2 7ANS 5.9 30012019	10000	142 600,000	148 792,000	1,763
<b>Total</b>	<b>198 863</b>	<b>7 049 381,900</b>	<b>7 232 643,620</b>	<b>85,710</b>

##### Titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier

Emprunts d'Etat	Nombre de titres	Cout d'Acquisition	Valeur au 31/12/2018	% de l'Actif Net
BTA 6.9% MAI 2022	410	446 695,000	435 461,127	5,160
BTA 6.9% MAI 2022	590	625 990,000	627 770,322	7,439
<b>Total</b>	<b>1 000</b>	<b>1 072 685,000</b>	<b>1 063 231,449</b>	<b>12,600</b>

Les sorties du portefeuille-titres du 01/01/2018 au 31/12/2018 se présentent comme suit :

Désignation	Date	Coût d'acquisition	Prix de cession /Remboursement	Plus ou moins values
<b>Titres des OPCVM</b>		<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>Obligations des sociétés</b>		<b>2 181 809,900</b>	<b>2 181 809,900</b>	<b>0,000</b>
REMBOURSEMENT 5000 STB SUB 2011 A 6.1 27012019	27/01/2018	71 450,000	71 450,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 UIB 2011-2 7 ans 5.9 30012019	30/01/2018	142 900,000	142 900,000	0,000
REMBOURSEMENT 2500 BTE 2011 A TMM +1.3 09022019	09/02/2018	50 000,000	50 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 BTE 2011 09022032 6.25	09/02/2018	25 000,000	25 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 BTE 2011 09022032 6.25	09/02/2018	25 000,000	25 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 STB 2010/1 B TF 5.3 23032025	23/03/2018	66 700,000	66 700,000	0,000
REMBOURSEMENT 20000 BNA SUB 2009	06/04/2018	133 400,000	133 400,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 HL2013/1 TF	17/05/2018	200 000,000	200 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 ATB SUB 2009 B LB2 TF	20/05/2018	66 700,000	66 700,000	0,000
REMBOURSEMENT 8000 ATB 2007/1 C D TMM+2%	25/05/2018	32 000,000	32 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 UIB 2009/1	17/07/2018	33 350,000	33 350,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 AMEN BANK SUB 2010 TV	31/08/2018	66 700,000	66 700,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 AMEN BANK SUB 2010 TV	31/08/2018	66 700,000	66 700,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 BTE 2009 5.25%	15/09/2018	100 000,000	100 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 7000 BTE 2010 CAT A TV	17/09/2018	70 000,000	70 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 SUB AMEN BANK 2012	17/09/2018	100 000,000	100 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 22223 SUB AMEN BANK 2012	17/09/2018	222 230,000	222 230,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 AB SUB 2009/A TF	01/10/2018	33 350,000	33 350,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 AB SUB 2009/B TV	01/10/2018	33 350,000	33 350,000	0,000
REMBOURSEMENT 3300 UNIFACTOR 2013 TMM+2	14/10/2018	66 000,000	66 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 HL 2014-1 A TF 7,65	30/10/2018	100 000,000	100 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 28140 BTK 2012-1 B TF 6,3 2019 7 ANS	15/11/2018	401 979,900	401 979,900	0,000
REMBOURSEMENT 6000 CHO 2009 TMM+1	19/11/2018	75 000,000	75 000,000	0,000
<b>Titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier</b>		<b>606 608,500</b>	<b>584 840,000</b>	<b>-21 768,500</b>
VENTE 100 BTA 5.5% MARS 2019	02/02/2018	102 815,000	99 400,000	-3 415,000
VENTE 100 BTA 5.5% MARS 2019	09/02/2018	102 815,000	99 520,000	-3 295,000
VENTE 100 BTA 5.5% MARS 2019	19/02/2018	102 815,000	99 520,000	-3 295,000
VENTE 190 BTA 5.5% MARS 2019	16/03/2018	195 348,500	188 100,000	-7 248,500
VENTE 100 BTA 5.5% MARS 2019	09/07/2018	102 815,000	98 300,000	-4 515,000
<b>TOTAL</b>		<b>2 788 418,400</b>	<b>2 766 649,900</b>	<b>-21 768,500</b>

#### 4.2 Note sur les revenus de portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille titres totalisent **503 691,427 dinars** pour la période du 1<sup>er</sup> Janvier 2018 au 31 décembre 2018 et se détaillent ainsi :

Revenus du portefeuille titres	du 01/01/2018 au 31/12/2018	du 01/01/2017 au 31/12/2017
<b>Revenus des obligations</b>		
- Intérêts	443 209,212	515 469,308
<b>Revenus des titres de créance émis par le Trésor négociables sur le marché financier</b>		
- Intérêts	60 482,215	82 586,918
<b>TOTAL</b>	<b>503 691,427</b>	<b>598 056,226</b>

#### 4.3 Note sur les disponibilités :

Les avoirs disponibles s'élèvent au **31/12/2018** à **184 490,681 Dinars** et se détaillent comme suit :

Disponibilités	31/12/2018	% de L'Actif Net
Avoirs en Banque	182 624,032	2,164
Intérêts courus sur comptes bancaires	1 866,649	0,022
<b>Total des disponibilités</b>	<b>184 490,681</b>	<b>2,186</b>

#### 4.4. Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires et la rémunération du compte de dépôt durant la période du **01/01/2018** au **31/12/2018** s'élèvent à **5 541,688** dinars et se détaillent comme suit :

Revenus des placements monétaires	du 01/01/2018 au 31/12/2018	du 01/01/2017 au 31/12/2017
Rémunération du compte de dépôt	4 997,984	11 845,391
Revenus des Certificats de Dépôt	543,704	17 304,448
<b>TOTAL</b>	<b>5 541,688</b>	<b>29 149,839</b>

#### 4.5 Notes sur le passif :

Le total des passifs exigibles s'élève au 31/12/2018 à 41 906,080 dinars et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
<b>Opérateurs Crédeurs</b>	<b>15 691,815</b>	<b>21 665,264</b>
Gestionnaire	12 148,859	18 152,290
Dépositaire	3 542,956	3 512,974
<b>Autres Crédeurs Divers</b>	<b>26 214,265</b>	<b>24 736,419</b>
Commissaire aux comptes	15 802,411	15 764,538
Etat Impôts et Taxes	180,662	125,615
Conseil du Marché Financier	726,069	1 116,718
Publications diverses	3 285,349	3 288,357
Dividendes à payer	6 219,774	4 441,191
<b>TOTAL</b>	<b>41 906,080</b>	<b>46 401,683</b>

#### 4.6 Notes sur les charges :

Nature des charges	du 01/01/2018 au 31/12/2018	du 01/01/2017 au 31/12/2017
<b>Charges de gestion des placements</b>	<b>56 806,284</b>	<b>78 929,988</b>
Commission de gestion	53 236,302	75 390,194
Commission de dépôt	3 569,982	3539,794
<b>Autres Charges</b>	<b>31 409,561</b>	<b>87 320,851</b>
Honoraires du commissaire aux comptes	13 597,873	13 523,980
Redevances CMF sur les OPCVM	9 936,088	14046,614
Taxes Collectivités Locales et timbres fiscaux	1 441,824	1 626,775
Frais d'actes, d'enregistrements et de publications	6 434,817	4391,092
Frais Bancaires	*-1,041	48,134
Contribution Exceptionnelle	0,000	53 684,256
<b>TOTAL</b>	<b>88 215,845</b>	<b>166 250,839</b>

\* Provient essentiellement de la différence de règlement d'opérations de souscriptions et de rachats.

#### 4.7 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au cours de l'année 2018 se détaillent ainsi :

<b>Capital au 31/12/2017</b>	
Montant	<b>11 601 043,511</b>
Nombre de titres	115 027
Nombre d'actionnaires	580
<b>Souscriptions réalisées</b>	
Montant	<b>5 410 628,758</b>
Régularisation des sommes non distribuables	5 418 535,730
Nombre de titres émis	-7 906,972
Nombre d'actionnaires nouveaux	53 726
	47
<b>Rachats effectués</b>	
Montant	<b>-8 906 328,395</b>
Régularisation des sommes non distribuables	-8 918 305,085
Nombre de titres rachetés	11 976,690
Nombre d'actionnaires sortants	-88 427
	-66
<b>Capital au 31/12/2018</b>	
Montant	<b>8 083 029,721</b>
Plus ou moins-values réalisées sur cession des Titres	8 101 274,156
Variation des Plus ou moins-values potentielles sur titres	-21 768,500
Frais de négociation de Titres	-79,186
Régularisation des sommes non distribuables	-466,467
Nombre de titres	4 069,718
Nombre d'actionnaires	80 326
	561

#### 4.8 Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions. Elles se présentent comme suit :

	<b>Du 01/01/2018 au 31/12/2018</b>	<b>Du 01/01/2017 au 31/12/2017</b>
Résultats distribuables de l'exercice	421 017,270	460 955,226
Régularisations de l'exercice	-65 535,518	-71 810,831
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>355 481,752</b>	<b>389 144,395</b>
Sommes distribuables des exercices antérieurs	0,557	107,779
<b>Sommes distribuables</b>	<b>355 482,309</b>	<b>389 252,174</b>

## 5. AUTRES INFORMATIONS :

### 5.1 Données par actions et ratios pertinents :

	2018	2017	2016	2015	2014
<b>Revenus des placements</b>	6,340	5,453	5,553	5,772	5,571
<b>Charges de gestion des placements</b>	-0,707	-0,686	-0,715	-0,704	-0,686
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>	<b>5,632</b>	<b>4,766</b>	<b>4,839</b>	<b>5,068</b>	<b>4,885</b>
<b>Autres produits</b>	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Autres charges</b>	-0,391	-0,759	-0,286	-0,203	-0,194
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>5,241</b>	<b>4,007</b>	<b>4,553</b>	<b>4,865</b>	<b>4,691</b>
<b>Régularisation du résultat d'exploitation</b>	-0,816	-0,624	-0,909	-0,940	-0,828
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>	<b>4,425</b>	<b>3,383</b>	<b>3,643</b>	<b>3,924</b>	<b>3,863</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,816	0,624	0,909	0,940	0,828
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-0,001	-1,627	0,073	0,106	0,079
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-0,271	1,613	-0,078	-0,061	0,000
Frais de négociation de titres	-0,006	-0,011	-0,008	0,000	0,000
<b>Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation</b>	<b>-0,278</b>	<b>-0,025</b>	<b>-0,013</b>	<b>0,045</b>	<b>0,079</b>
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>4,964</b>	<b>3,982</b>	<b>4,540</b>	<b>4,909</b>	<b>4,770</b>
Droits d'entrée et droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Résultat non distribuable de L'exercice</b>	<b>-0,278</b>	<b>-0,025</b>	<b>-0,013</b>	<b>0,045</b>	<b>0,079</b>
Régularisation du résultat non distribuable	0,051	0,004	0,007	-0,012	-0,015
<b>Sommes non distribuables de L'exercice</b>	<b>-0,227</b>	<b>-0,021</b>	<b>-0,006</b>	<b>0,033</b>	<b>0,064</b>
<b>Distribution de dividendes</b>	<b>3,384</b>	<b>3,643</b>	<b>3,924</b>	<b>3,863</b>	<b>3,802</b>
<b>VL</b>	<b>105,053</b>	<b>104,239</b>	<b>104,520</b>	<b>104,806</b>	<b>104,712</b>
<b>Ratios de Gestion des Placements</b>					
	<b>2018</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Charges de gestion des placements/ Actif net moyen*	0,572%	0,556%	0,550%	0,544%	0,540%
Autres Charges / Actif net moyen	0,316%	0,615%	0,220%	0,157%	0,153%
Résultat distribuable de l'exercice / Actif net moyen	3,578%	2,741%	2,802%	3,029%	3,045%

\* L'actif net moyen = somme de l'actif net de l'année / nombre de jours de l'année=365 jours

### 5.2 Rémunération du gestionnaire :

La gestion de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV est confiée à la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière SCIF - Intermédiaire en Bourse. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société.

La commission de gestion est de 0,45% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

### **5.3 Rémunération du dépositaire :**

La BTK assure les fonctions de dépositaire des avoirs de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.

Elle est chargée à ce titre :

- de la conservation des titres de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.
- de l'encaissement des coupons échus des titres revenant à la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.

En contrepartie de ses services, la BTK perçoit une rémunération annuelle forfaitaire égale à 3000 dinars HT payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

### **5.4 Honoraires du Commissaire aux Comptes :**

Les honoraires du Commissaire aux Comptes sont à la charge d'UNIVERS OBLIGATIONS SICAV. Les frais pris en charge aux titres de l'exercice 2018 sont de 13 598 dinars TTC.

### **5.5 Redevance CMF sur les OPCVM :**

La redevance perçue par le Conseil du Marché Financier sur Univers Obligations SICAV est fixée à 1/365 de 0,1% de l'actif net, arrêté quotidiennement.

La redevance acquittée par Univers Obligations SICAV au profit du CMF est calculée sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative. L'actif net utilisé est celui calculé avant provisionnement des redevances dues au CMF de la journée.

Le montant de cette redevance est versé au CMF par le gestionnaire de la SICAV, et ce, au plus tard le dernier jour ouvrable de la première quinzaine du mois suivant.

### **5.6 Etat Impôts et Taxes :**

Ce poste représente :

- la TCL sur les revenus bruts de la SICAV ;
- les droits de timbres.

### **5.7 Frais d'actes, d'enregistrements et de publications :**

Il s'agit des frais d'enregistrements, de publications et d'insertions au Journal Officiel des documents des assemblées générales et des conseils d'administration.

### **5.8 Frais bancaires :**

Il s'agit des frais sur encaissement chèque et les frais des placements monétaires.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2018**

**I. Rapport sur l'audit des états financiers**

**1. Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « UNIVERS OBLIGATIONS SICAV », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « UNIVERS OBLIGATIONS SICAV » au 31 décembre 2018, ainsi que de sa performance financière et de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

**2. Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**3. Observations**

Nous attirons votre attention sur le point suivant :

La note 2.2 des états financiers décrit la nouvelle méthode adoptée par la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserves à l'égard de ce point.

**4. Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **5. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

#### **6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à [www.oect.org.tn](http://www.oect.org.tn). Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **1. Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

## **2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

## **3. Autres obligations légales et réglementaires**

Concernant le respect par UNIVERS OBLIGATIONS SICAV des taux d'emploi de ses actifs :

- Les emplois en valeurs mobilières représentent 97,824% de l'actif total au 31 Décembre 2018 dépassant ainsi le plafond de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et l'article 11 du règlement de CMF relatif aux OPCVM.
- Les emplois en liquidités et quasi liquidité représentent 2,175 % de l'actif total au 31 Décembre 2018. Cette proportion est en dessous du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Les emplois en titres émis par l' « AMEN BANK », la «Banque de Tunisie et des Emirats » et l' «Arab Tunisian Bank » représentent respectivement 31,468 %, 12,118% et 14,399% de l'actif total au 31 Décembre 2018, dépassant ainsi le seuil de 10% autorisé par l'article 29 du code des organismes des placements collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001.

Tunis, le 29 mars 2019

**Le Commissaire aux Comptes :**

**LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL – G.A.C**

**Chiheb GHANMI**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**Exercice clos le 31 Décembre 2018**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV, nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

**I. Conventions réglementées**

**1.1 Convention conclues au cours de l'exercice 2018**

En application des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous portons à votre connaissance que nous n'avons pas été informés par votre conseil d'administration d'opérations conclues par votre société avec l'une des personnes prévues par ces articles. Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

**1.2 Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2018**

- L'exécution de la convention de gestion, conclue au cours des exercices antérieurs entre la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV et la S.C.I.F - Intermédiaire en Bourse, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2018. Les charges s'y rattachant, comptabilisées en 2018 s'élèvent à 53 236 dinars.

- L'exécution de la convention de dépositaire, conclue en date du 13 septembre 2010 avec la Banque Tuniso-Koweitienne – BTK, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2018. Aux termes de cet accord, la BTK perçoit, en contrepartie de ses services, une rémunération annuelle forfaitaire égale à 3 000 dinars HT payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

La perception de cette commission a pris effet à partir du 1er Janvier 2011. Les charges s'y rattachant, comptabilisées en 2018 s'élèvent à 3 570 dinars.

**II. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants**

La société « UNIVERS OBLIGATIONS SICAV » n'a pas d'obligations ou d'engagements envers ses dirigeants.

Tunis, le 29 mars 2019

**Le Commissaire aux Comptes :**

**LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL – G.A.C**

**Chiheb GHANMI**